

BUREAU EXECUTIF
PROCES-VERBAL N°3 DU 4 FEVRIER 2022
(visioconférence)

SAISON 2021/2022

Présents :

Éric TANGUY, Président
Christian ALBE, Yves BOUGET, Christophe DURAND, Pierre MERCIER, Éric SAGOT,
Zélie AMARD, Michelle AKILIAN, Isabelle COLLOT,

Excusés :

Florence NOËL, Sébastien FLORENT

Assistent :

Axelle GUIGUET, Aline GEMISE-FAREAU, Jean-Paul ALORO

1. LECTURE DES PROCES VERBAUX

Conseil de Surveillance n°2 des 29 et 20 octobre 2021
Conseil de Surveillance n°7 du 11 juin 2021
Commission Fédérale Volley Sourd n°1 du 12 décembre 2021
Commission Centrale Sportive n°9 du 13 décembre 2021
Commission Centrale Sportive n°10 du 20 décembre 2021
Commission Centrale Sportive n°11 du 22 décembre 2021
Commission Centrale Sportive n°12 du 3 janvier 2022
Commission Centrale Sportive n°13 du 19 janvier 2022
Commission Fédérale de Développement n°2 du 15 décembre 2021
Commission Centrale d'Arbitrage n°1 du 15 décembre 2021
Commission Fédérale Volley Assis n°2 du 16 décembre 2021
Commission Centrale des Statuts et Règlements n°5 du 17 décembre 2021
Commission Centrale des Statuts et Règlements n°7 du 21 janvier 2022
Commission Centrale des Statuts et Règlements n°8 du 27 janvier 2022

Commission Electorale Fédérale n°2 du 22 décembre 2021
Commission Fédérale de Discipline n°4 du 15 décembre 2021

Pas de remarques sur ces procès-verbaux qui seront transmis au Conseil d'Administration du 19 février 2022 pour approbation

Adopté par le Conseil d'Administration du 19/02/2022
Date de diffusion : 12/05/2022
Auteur : Sébastien FLORENT

Modification de la composition des Commissions

Certains membres de la Commission Fédérale vont intégrer certaines des commissions Fédérale :

Maxime CHOUETTE et Quentin DOLO pour la Commission Développement

Olivier LEGRAND pour la Commission Centrale d'Arbitrage

Olivier LEGRAND pour la Commission Centrale Sportive

→ Le Bureau Exécutif approuve ces nominations à l'unanimité, elles seront soumises au Conseil d'Administration du 19 février 2022.

2. CALENDRIER STATUTAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 20 et 21 mai 2022

Le calendrier statutaire de l'Assemblée Générale 2022 qui se déroulera à Mulhouse est approuvé par le Bureau Exécutif à l'unanimité :

Le Président propose une nouvelle organisation du déroulé de l'AG :

- Accueil des délégations le vendredi 20 mai 2022 en début d'après midi
- Début de l'assemblée Générale le vendredi 20 mai 2022 à 17h00 avec la partie consacrée aux discours protocolaires et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juin 2021
- Vendredi 20 mai 2022 : Dîner à 20h30.
- Samedi 21 mai 2022 : 9h00 début des travaux de l'Assemblée Générale, fin à 18h00.
- Dîner de Gala à 20h00 samedi 21 mai 2022 au musée de l'Automobile à Mulhouse.
- Dimanche 22 mai 2022 : journée libre pour visites ou retour des congressistes.

3. PROPOSITION DE NOUVELLE ARCHITECTURE DES LICENCES

Le Bureau Exécutif examine la proposition du groupe de Travail sur la nouvelle architecture des licences.

La nouvelle architecture se compose de 3 catégories de licences donnant droit de vote aux licenciés :

- ✓ Une catégorie « encadrement » pour les dirigeants, éducateurs, arbitres et soignants
- ✓ Une catégorie « compétition » comprenant pour la compétition indoor la compétition volley-ball, la Compet'lib et le Paravolley, et une licence pour la compétition outdoor qui comprendra toutes les formes de pratiques extérieures.
- ✓ Une catégorie « pratique non compétitive » comprenant le Volley pour tous.

Se rajoute la possibilité de licence temporaire d'une durée de 1, 2 ou 3 mois notamment pour les tournois outdoor.

La licence événementielle dans sa forme actuelle.

Un titre de participation « Pass Smashy » applicable dans le cadre de la convention avec l'Education Nationale pour les écoles ne voulant pas de prise de licence événementielle.

→ Le Bureau Exécutif approuve cette architecture à l'unanimité.

4. SECTEUR FINANCIER

Le Trésorier Général annonce qu'il aura la capacité de fournir une situation 2021 presque finalisée pour le prochain Conseil d'Administration.

Compte tenu de l'avancée des travaux de fin d'exercice, il annonce que le résultat 2021 sera largement bénéficiaire.

Budget Prévisionnel 2021

Le budget Prévisionnel 2022 est en cours d'élaboration mais il prévoit une perte sur 2022 notamment par la prévision des primes pour nos joueurs internationaux en cas de performance lors des Championnats du Monde (ce que nous souhaitons tous bien entendu).

A ce jour, il reste difficile de finaliser un budget, car nous sommes toujours en attente de la dotation financière de l'Agence Nationale du Sport.

Il est prévu de soumettre une version à approuver au Conseil d'Administration et probablement une autre version lors de la séance du 30 avril 2022.

Convention avec la SACEM

Christophe DURAND, Trésorier Général Adjoint est en contact avec la SACEM pour travailler sur une convention générale qui couvrirait tous les clubs pour l'utilisation de musique lors des entraînements ou des matchs.

Le choix est d'essayer de négocier en global pour le volley, que ce soit les clubs amateurs, les clubs professionnels, les équipes de France, le Beach volley.

5. SECTEUR SPORTIF

Pierre Mercier, Vice-Président du Secteur Sportif

Point sur les Volleyades et mini-Volleyades :

Actuellement, La ligue PACA travaille avec ses comités départementaux sur la possibilité d'accueillir les deux compétitions en PACA.

Point sur les Maxi-Volleyades :

A ce jour, aucun candidat ne s'est positionné pour accueillir cette organisation, la CCS va faire une relance en début de semaine. S'il n'y a pas d'organisateur, cette manifestation sera annulée.

Coupe de France Professionnelle :

Les deux finales de la Coupe de France se dérouleront le samedi 2 avril 2022 à Paris salle Charpy. Le Bureau Exécutif propose la modification de l'article 8.2 du RPE de la coupe de France Professionnelle, il n'y aura pas de final 4 mais des 1/2 finales organisées dans les clubs et la Finale à Paris.

A partir des 1/8^{ème} de finales, la FFvolley adopte un nouveau Règlement COVID identique à celui approuvé par le Bureau de la LNV du 3/02/2022.

Lors d'un match de la coupe de France professionnelle, dès lors qu'un club ne peut plus présenter au sein de son effectif au moins 6 joueurs ou joueuses qualifié.e.s pour participer à la Coupe de France, la rencontre ne pourra se tenir et sera donnée perdue 3/0 (25-0, 25-0, 25-0) au club concerné.

Cette disposition n'entraînera pas d'amende financière.

Dans le cadre de ce protocole, ne s'appliquent temporairement plus les obligations des collectifs

sportifs fixés à L'article 8.4 du RPE de la coupe de France Professionnelle (JIFF).

Une modification de l'article 8.2 du RPE de la Coupe de France est également proposée au Bureau Exécutif par la CCS, cette disposition permettra de ne plus organiser de tirage au sort après chaque tour de coupe de France et permettra aux clubs de savoir dès la fin des matchs du tour concerné de connaître leur adversaire et savoir s'ils reçoivent ou non.

→ **Le Bureau Exécutif approuve ces modifications à l'unanimité.**

6. POINT SUR L'ÉVENEMENTIEL

Eric TANGUY annonce l'avancée du projet d'une soirée de deux matchs de gala de notre Equipe de France féminine suivi d'un second de l'Equipe de France masculine à Montpellier vers le 20 août avant les championnats du Monde.

Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec le maire de Montpellier Michael DELAFOSSE.

7. SECTEUR DEVELOPPEMENT

Michèle AKILIAN présente les orientations préconisées par la commission fédérale de développement pour les Aides aux Ligues 2022.

Accueil des licenciés : l'objectif est de valoriser les efforts pour permettre l'accueil d'un maximum de licencié.e.s en 21/22.

Fidélisation des néo-licenciés : L'objectif est d'inciter les ligues et leurs comités à mettre en œuvre un maximum d'actions visant à fidéliser les néo-licenciés (personnes n'ayant jamais eu de licence fédérale avant cette saison) qui sont arrivés en nombre en 2021/2022 (plus de 40 000 licences).

Fidélisation des néo-licenciés : Mesure de l'impact des actions de fidélisation déployées par les instances.

→ **Ces nouvelles orientations qui répondent aux besoins de la situation actuelle sont validées à l'unanimité par le Bureau Exécutif.**

Point sur le projet 50 emplois :

La Direction Technique Nationale fait un retour sur la réunion avec les Président(e)s de ligues régionales, un total de création de 15 emplois est prévu sur 2022.

Il reste à recevoir certaines ligues qui n'ont pu être présentes sur la dernière réunion.

8. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Directrice Technique Nationale Axelle GUIGUET présente l'évolution du Projet de Performance Fédéral pour la période 2022-2025, les principales modifications relèvent surtout de la mise en place de l'Agence Nationale du Sport et ses deux secteurs, la haute performance et le contrat de développement.

→ **Le Bureau Exécutif approuve ce document à l'unanimité, il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 19 février 2022.**

9. QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'absence excusée du Secrétaire Général, le Bureau Exécutif n'a pas traité le point relatif à la situation de la Ligue de Corse ; Un Bureau Exécutif pourra être convoqué dans la semaine pour traiter ce sujet.

La présentation de l'accord d'entreprise sur la mise en œuvre du télétravail est repoussée lors d'une prochaine réunion.

Suite à l'absence excusée de la Vice-Présidente en charge de l'outre-mer, le point est reporté sur une prochaine réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30 heures.

Le présent extrait, fait pour valoir ce que de droit, a été certifié conforme par le Président et le secrétaire de séance.

**Le Président,
Eric TANGUY**

**Le Secrétaire Général,
Sébastien FLORENT**